



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 28 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	11/03/2025
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club Gj St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. CHOUTEAU Jean-Jacques membre du club des Ponts de Cé As (522735) ne prend pas part au contrôle ses feuilles de match concernant ce club.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

Le PV n° 27 du 04 mars 2025 est approuvé.

3. Contrôle des feuilles de match

⇒ Période du 3 mars au 9 mars 2025

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ **Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.**

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Rappels :

- ➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.
- ➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.
- ➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

5. Sanctions financières

Commissaire au terrain ou responsable de plateau :

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- **Forfait** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

6. Divers

- Mail du club de Varennes Villebernier : le président a répondu.
- Mail de Coron Ostvc : le président a répondu

La Commission rappelle qu'elle ne répond qu'aux demandes des clubs transmises par la messagerie officielle.

Prochaine réunion : 18 mars 2025 à 10h00

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2024-2025 - semaine du 2 au 9 mars 2025

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
09-mars-25	Denée Val Layon Uf3l	Montreuil Bellay Ua 1	28587511	Seniors M D3	D	Denée Val Layon Uf3l	50 €
09-mars-25	Le Fuilet Chaussaire 2	St Laurent Mesnil 1	28587643	Seniors M D3	E	Le Fuilet Chaussaire 2	50 €
09-mars-25	Corné Us 2	St Lambert des Levées 2	29551756	Seniors M D5	B	Corné Us 2	50 €
09-mars-25	Pouancé Usa 3	Vergonnes Armaillé 1	29551908	Seniors M D5	C	Pouancé Usa 3	50 €
09-mars-25	Coron Ostvc 3	La Romagne Roussay 3	29604828	Seniors M D5	I	Coron Ostvc 3	50 €
09-mars-25	Somloiryzernay Cp 3	St Germain Val de Moine 3	29604829	Seniors M D5	I	Somloiryzernay Cp 3	50 €
09-mars-25	Somloiryzernay Cp 5	Tout Maulevrier Sp 3	29590441	Seniors M D5	J	Somloiryzernay Cp 5	50 €
09-mars-25	Chemillé Melay O 36	Brissac Aubance Es 36	28874147	Vétérans D1	A	Chemillé Melay O	50 €
09-mars-25	Angers Belle Beille 36	Etriché Af 36	28875185	Vétérans D4	B	Angers Belle Beille	50 €
08-mars-25	Beaufort en Vallée 1	Gf Verchers Martigné 1	30114364	U18 F D2	B	Beaufort en Vallée	50 €
08-mars-25	Angers Sco 2	St Jean St Lambert 1	30111649	U15 G D2	H	Angers Sco	50 €
08-mars-25	Chalonnnes Chaudef 2	Liré Drain O 2	30112296	U15 G D3	I	Chalonnnes Chaudef	50 €
08-mars-25	Gj Mesnil Fcblercmb 2	Champoc&Ingrand lfa 1	30112298	U15 G D3	I	Gj Mesnil Fcblercmb	50 €
08-mars-25	Saumur Ofc 1	St Hilaire Vihiers 1	30112701	U17 G Elite	A	Saumur Ofc	50 €
08-mars-25	Ent Le Fuilet Asspm 2	Chalonnnes Chaudef 2	30114170	U17 G D3	E	Ent Le Fuilet Asspm	50 €
08-mars-25	Andrezé Jub-Jallais 2	Gj Mesnil Fcblercmb 2	30114171	U17 G D3	E	Andrezé Jub-Jallais	50 €

Commissaire au terrain mineur

SAISON 2024-2025 - semaine du 2 au 9 mars 2025

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
08-mars-25	Gj Torfou Sev Moine 2	Cholet Rc 2	30112236	U15 G D3	H	Gj Torfou Sev Moine	100 €